



VILLE DE DAX



ARRÊTÉ ADG20260272

Direction sports, jeunesse et jumelage, vie associative et manifestations

**SERVICE MANIFESTATIONS
FERMETURE TARDIVE DES DÉBITS DE BOISSONS
100 JOURS AVANT LA FERIA**

Le Maire de la ville de Dax,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2212-2,
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019, réglementant l'heure de fermeture des débits de boissons dans le département des Landes, et notamment son article 2,
CONSIDÉRANT qu'en raison des « 100 jours avant la Feria » organisés sur la commune de Dax, le samedi 16 mai 2026, il y a lieu de retarder l'heure de fermeture des débits de boissons,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La fermeture des débits de boissons est autorisée à 03 heures le dimanche 17 mai 2026 à l'occasion des « 100 jours avant la Feria ».

ARTICLE 2 :

L'autorisation est valable pour tous les établissements de la commune.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Commissaire de Police,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 040-21400887-20260430-ADG20260272-AR



ARTICLE FINAL :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Fait à Dax, le 30 avril 2026

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Affiché le 07 MAI 2026



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax